



Adhésion 2022

Nom de l'école de musique ou de la structure de pratique artistique d'ensemble
(Orchestre d'harmonie, Batterie-Fanfare, Brass Band, Orchestre symphonique, petit ensemble,
Chorale ...):

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Nom et prénom du président ou du directeur :

Adresse (si différente) :

.....

Contact : Nom : Prénom :

Fonction :

Signature du représentant de la structure adhérente :

Merci de nous retourner ce document accompagné de votre règlement
à l'ordre de la **FEPEM 35**

Chèque n° : Date :

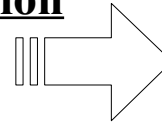
Ou

Mandat administratif n° : Date :

(Si vous réglez par mandat, renvoyez ce bulletin ; notre RIB vous sera envoyé par retour de courrier, avec la facture)

Choix de l'adhésion

**Nombre d'élèves (musique, danse, art dramatique)
ou pratique amateur : musiciens, choristes, autre**



Cochez la case correspondant au nombre d'élèves ou adhérents de votre structure :

1. Adhésion à la FEPEM 35 uniquement :

- De 2 à 19 musiciens ou choristes : 23 €
- De 20 à 49 adhérents ou élèves : 53 €
- De 50 à 99 adhérents ou élèves : 58 €
- De 100 à 299 adhérents ou élèves : 63 €
- De 300 à 499 adhérents ou élèves : 68 €
- Plus de 500 adhérents ou élèves : 73 €

2. Adhésion à la FEPEM 35 + FFEA (Fédération Française de l'Enseignement Artistique):

FEPEM 35 € (voir barème ci-dessus)

+ FFEA (0,50 € X * nombre d'élèves ou musiciens) =€ : Total :€

*Les tarifs de la FFEA (Cotisation plafonnée à 500 €) :

jusqu'à 800 élèves : 0,50 /élève Attention : à partir de 801 élèves ou musiciens: 0,10/élève supplémentaire

TOTAL de l'adhésion 2022 :

€